

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Commission de contrôle financier – Composition

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article R. 2222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ces opérations ».

De même, les articles R. 2222-3 et R. 2222-4 du CGCT précisent que « dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement ».

Pour permettre l'examen des comptes visés à l'article R2222-1 susvisés dans le cadre des conventions financières par laquelle des entreprises sont liées à la Ville de Dijon, il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission de contrôle financier, d'en fixer à quatorze le nombre de membres pour sa composition et de procéder à la désignation de ses membres.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - créer une commission de contrôle financier pour la Ville de Dijon ;
- 2 - décider que la Présidence de la commission de contrôle financier sera assurée de droit par M. le Maire ou son représentant Mme Christine MARTIN ;
- 3 - fixer la composition de la commission de contrôle financier à quatorze membres ;
- 4 – désigner, pour cette commission, les membres suivants :  
  
Mme Sladana ZIVKOVIC, M. Hamid EL HASSOUNI, M. Antoine HOAREAU, M. Franck LEHENOFF, M. Christophe BERTHIER, Mme Nadjoua BELHADEF, Mme Kildine BATAILLE, M. Joël MEKHANTAR, Mme Marie-Odile CHOLLET, M. Denis HAMEAU, M. Jean-François COURGEY, M. Emmanuel BICHOT, M. Bruno DAVID, M. Olivier MULLER - suppléante Mme Stéphanie MODDE.
- 5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**